

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

## MH EPARGNE ACTIONS EURO L

Reporting au 30/09/2025

valorisées par le marché.

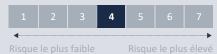


Actif net du portefeuille : 272,12 M€ Valeur liquidative de la part : 10,522 €



# **CARACTÉRISTIQUES**

Date de création: 24/06/2025 Durée de placement : > 5 ans Indicateur de risque (SRI) (1):



Risque le plus élevé

Forme juridique: FCPE

Classification AMF: Actions de pays de la zone euro

Article SFDR (2): 8

Code AMF: 990000205189

Devise: Euro Indice de référence :

100% MSCI EMU NR EUR Fréquence de valorisation : Quotidienne Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire: SIENNA GESTION

Valorisateur: CACEIS FUND ADMINISTRATION Frais de gestion et autres frais administratifs et

d'exploitation: 1,80%

Coûts de transaction: 0,41%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques: Risque de perte en capital Risque actions Risque de durabilité

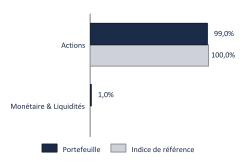
## PERFORMANCES PASSEES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Investi en actions de la zone euro, le fonds opère (via son fonds maître) une sélection de titres prenant en compte des critères ESG en plus des critères financiers. La gestion du fonds est basée sur la recherche d'une performance régulière avec un niveau de risque plus faible que son indice de référence et privilégie des valeurs de qualité sous-

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures. La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025. La devise de référence est l'euro (EUR).

## ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE\*



\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

### LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC\*

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	5,47%	Technologie
SAP SE / XETRA	4,65%	Technologie
BANCO SANTANDER SA MADRID	3,82%	Sociétés Financières
SIEMENS AG-REG	3,30%	Industries
SCHNEIDER ELECT SE	3,05%	Industries

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



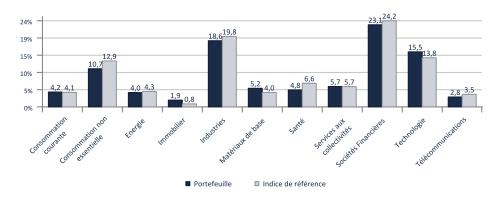
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS\*

Meilleurs contributeurs	Contribution
ASML HOLDING NV	1,34%
SCHNEIDER ELECT SE	0,32%
BANCO SANTANDER SA MADRID	0,31%
THALES SA	0,26%
AIRBUS SE	0,25%

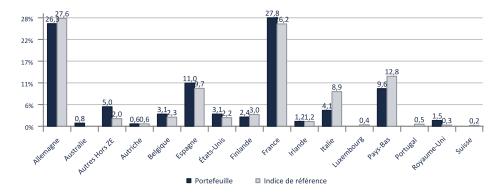
Moins bons contributeurs	Contribution
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	-0,23%
SANOFI - PARIS	-0,16%
DEUTSCHE BOERSE AG	-0,15%
SIEMENS AG-REG	-0,12%
L OREAL (PARIS)	-0,11%

## ANALYSE DU FONDS MAITRE - ACTIONS

### Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)\*



## Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)\*



## Répartition par typologie de secteurs hors OPC\*



<sup>\*</sup> Les données affichées sont celles du fonds maître.

#### ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE \*

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

## Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	17,06	19,07
Taux de couverture (en % de l'actif)	96,36%	97,41%

<u>Note risque ESG du portefeuille</u> : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

## Contribution des piliers E, S et G au risque ESG Global \*

Fonds/Univers	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Portefeuille	25,95%	46,05%	28,00%
Univers de départ	24,89%	47,51%	27,60%

<sup>\*</sup> Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers. L'univers de départ pour ce fonds est : MSCI Europe (MXEU).

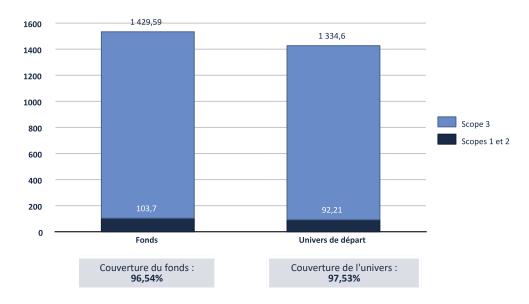
#### Controverses par niveau de gravité

% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, Niveau de controverse liquidités, souverains) exposé à des controverses		% de l'univers de départ exposé à des controverses	
Aucune controverse identifiée	4,42%	7,38%	
Niveau 1	11,97%	14,20%	
Niveau 2	64,39%	52,18%	
Niveau 3	18,37%	21,15%	
Niveau 4	0,85%	4,40%	
Niveau 5	0,00%	0,68%	
Taux de couverture	96,37%	97,53%	

#### ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE \*

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

### **Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)**



**Définition**: Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

**Source**: Sustainalytics

		Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
* Unit	DLATION UNGC* sed Nations Global Compact : obalcompact.org	0,00% Couverture du fonds : 100,00%	0,00% Couverture de l'univers : 99,96%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
	MMES SIÉGEANT AU CONSEIL DMINISTRATION (EN %)	41,52% Couverture du fonds : 96,54%	41,68% Couverture de l'univers : 97,50%	Sustainalytics	Moyenne pondérée du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises.
F	ISTENCE D'UNE POLITIQUE EN IIÈRE DE DROITS HUMAINS	100,00% Couverture du fonds : 96,54%	99,64%  Couverture de l'univers: 97,38%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.

#### **Avertissement**

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.